

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE VALCOURT

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 SEPTEMBRE 2025

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VALCOURT, TENUE LE MARDI 9 SEPTEMBRE 2025 À 19H :

LA SÉANCE EST SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR

Pierre Tétrault MAIRE

Les conseillers et les conseillères présent(e)s :

Vicky Bombardier, siège no 2
Dany Boyer, siège no 4
Dany St-Amant, siège no 5
Julien Bussièrès, siège no 6

Les conseillers et les conseillères absent(e)s :

Marie-Claire Tétréault, siège no 1
Daniel Lacroix, siège no 3

Sont également présentes : Me Karine Boucher, directrice générale
Me Julie Waite, directrice générale adjointe et greffière

ORDRE DU JOUR

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
2. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
 - 2.1 Séance ordinaire du 18 août 2025
 - 2.2 Séance extraordinaire du 27 août 2025
3. **ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER**
4. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
5. **CORRESPONDANCE**
6. **COMPTE-RENDU**
 - 6.1 COMPTE-RENDU
7. **URBANISME**
 - 7.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT 560-26 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 560
8. **ADMINISTRATION**
 - 8.1 RECOURS AUX SERVICES PROFESSIONNELS - CAIN LAMARRE
 - 8.2 ABROGATION DE LA RÉOLUTION 226-25-07-08 (ACHAT ET INSTALLATION D'UN ÉCRAN EXTÉRIEUR DOUBLE - OCTROI DE CONTRAT)
 - 8.3 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DU VAL SAINT-FRANÇOIS - PAIEMENT
 - 8.4 AUTORISATION - CLUB QUAD DE LA MRC DU VAL-ST-FRANÇOIS
 - 8.5 APPUI À LA VILLE DE RICHMOND - CONTRÔLEURS ROUTIERS - RETOUR SÉCURITAIRE ET COMPLET DES ACTIVITÉS DE CONTRÔLEUR ROUTIER AU QUÉBEC

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

9. **DEMANDE AU CONSEIL ET DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE**
 - 9.1 DEMANDE DE GRATUITÉ - CPE CRAYONS DE COULEUR
10. **LOISIRS**
 - 10.1 Aucun
11. **TRAVAUX PUBLICS, ENVIRONNEMENT ET GESTION DES EAUX**
 - 11.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT 644-2 AMENDANT LE RÈGLEMENT 644 CONCERNANT L'HORAIRE POUR PLACER SON OU SES BACS ROULANTS EN BORDURE DE RUE
 - 11.2 ACHAT DE POTEAUX DE LAMPADAIRE DE LUMIÈRE DE RUE
 - 11.3 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS – CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX – RÉHABILITATION DE LA CHAUSSÉE PLACE MAISONNEUVE ET PAVAGE – OCTROI DU MANDAT
12. **AFFAIRES DIVERSES**
13. **VARIA**
14. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
15. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

266-25-09-09 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que modifié, en ajoutant le point 13.1 : DEMANDE D'APPUI DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION - ENGAGEMENT ET SOUTIEN DES PARTENAIRES DU MILIEU.

ADOPTÉE

267-25-09-09 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 AOÛT 2025

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 18 août 2025, au moins vingt-quatre (24) heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 août 2025 soit adopté.

ADOPTÉE

268-25-09-09 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 AOÛT 2025

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le 27 août 2025, au moins vingt-quatre (24) heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 août 2025 soit adopté.

ADOPTÉE

269-25-09-09

ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER

EN CONSÉQUENCE, SUR PROPOSITION FAITE PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la liste des comptes à payer au 4 septembre 2025 soit adoptée;

QUE le trésorier soit autorisé à émettre en conséquence les chèques de la Ville de Valcourt, tel que présenté en Annexe « A » totalisant la somme de 341 243,01 \$: trois cent quarante et un mille deux cent quarante-trois dollars et un sous.

Certificat de disponibilité de crédits

Gerson Saenz, trésorier

Date

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen pose des questions de 19h03 à 19h07.

COMPTE-RENDU

Les membres du Conseil municipal font leur compte-rendu respectif.

270-25-09-09

ADOPTION DU RÈGLEMENT 560-26 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 560

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 18 août 2025 et que tous les membres du Conseil municipal ont reçu une copie du projet de règlement le 14 août 2025 et du règlement le 4 septembre 2025;

ATTENDU QU'un membre du Conseil municipal a fait mention de l'objet et de la portée du règlement;

ATTENDU QUE la greffière a pris les dispositions nécessaires pour que le règlement soit mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

ATTENDU QUE l'assemblée publique de consultation dans le cadre du processus d'adoption du présent règlement a été tenue le 2 septembre 2025 et que ce règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal adopte le règlement numéro 560-26, tel que rédigé.

ADOPTÉE

271-25-09-09

RECOURS AUX SERVICES PROFESSIONNELS - CAIN LAMARRE

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre à même la banque d'heures et au besoin, au service de consultation, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026;

De mandater le cabinet Cain Lamarre à une rencontre annuelle, au besoin;

De mandater le cabinet Cain Lamarre de procéder au recouvrement des créances municipales.

ADOPTÉE

272-25-09-09

ABROGATION DE LA RÉOLUTION 226-25-07-08 (ACHAT ET INSTALLATION D'UN ÉCRAN EXTÉRIEUR DOUBLE - OCTROI DE CONTRAT)

ATTENDU QUE la Ville a reçu des offres de services pour l'installation électrique et la confection de la base de béton dans le cadre du projet de panneau numérique double face à l'aréna;

ATTENDU QUE les prix reçus pour l'installation électrique, l'excavation et la confection de la base de béton, en incluant les plans signés et scellés d'un ingénieur, augmentent significativement le coût de l'ensemble du projet;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt ne réalise pas le projet d'installation d'un écran extérieur double à l'aréna, étant donné que les travaux d'installation électrique, d'excavation et de confection de la base de béton doivent être réalisés par une ressource externe qualifiée;

QUE cette information n'était pas disponible lors de l'achat dudit écran et par conséquent, que ce contrat d'achat et d'installation doit être et est résolu;

QUE la résolution numéro 226-25-07-08 adoptée à la séance du 8 juillet 2025 intitulée *ACHAT ET INSTALLATION D'UN ÉCRAN EXTÉRIEUR DOUBLE - OCTROI DE CONTRAT - ABROGATION DE LA RÉOLUTION 101-25-04-07*, soit abrogée à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE

273-25-09-09

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DU VAL SAINT-FRANÇOIS - PAIEMENT

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation du Val-Saint-François (ci-après OMH) a transmis à la Ville une facture datée du 25 août 2025 dans le cadre du Programme supplément au loyer (PSL 2024 de juillet à décembre et PSL 2025 de janvier à juin);

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt verse à l'OMH un montant de 1 807,80 \$ dans le cadre du Programme supplément au loyer (PSL 2024 de juin à décembre et PSL 2025 de janvier à juin).

ADOPTÉE

274-25-09-09

AUTORISATION - CLUB QUAD DE LA MRC DU VAL-ST-FRANÇOIS

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt autorise le Club Quad de la MRC du Val St-François et ses membres, à utiliser les sentiers de motoneige situés sur son territoire, le tout, conformément aux lois et à la réglementation applicables.

QUE la Ville appuie le Club dans sa demande d'autorisation auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec de circuler en quad sur des routes de juridiction provinciale situées sur le territoire valcourtois.

ADOPTÉE

275-25-09-09

APPUI À LA VILLE DE RICHMOND - CONTRÔLEURS ROUTIERS - RETOUR SÉCURITAIRE ET COMPLET DES ACTIVITÉS DE CONTRÔLEUR ROUTIER AU QUÉBEC

ATTENDU QUE les contrôleurs routiers du Québec jouent un rôle essentiel dans la sécurité publique, en assurant notamment la surveillance des véhicules lourds, le respect des normes de transport des matières dangereuses, les opérations de contrôle de vitesse, la sécurité du transport scolaire et du transport de personnes;

ATTENDU QUE depuis la décision rendue le 6 mars 2025 par le Tribunal administratif du travail (ci-après TAT), une partie importante des activités des contrôleurs routiers est suspendue ou grandement réduite, notamment en raison du confinement de ces agents aux postes de contrôle (balances);

ATTENDU QUE cette limitation nuit directement à la capacité des contrôleurs routiers d'intervenir de manière préventive et efficace sur le terrain, augmentant ainsi les risques d'accident liés à des véhicules lourds non conformes, au transport inadéquat de matières dangereuses, aux surcharges, à l'usure mécanique ou à la fatigue des conducteurs;

ATTENDU QUE la période estivale et la rentrée scolaire sont des moments critiques sur le réseau routier, en raison de la forte circulation, du transport touristique et du retour massif des autobus scolaires transportant des enfants;

ATTENDU QUE l'inaction du gouvernement du Québec depuis le jugement du TAT constitue une situation préoccupante et des mesures concrètes sont nécessaires afin de restaurer la capacité d'intervention complète des contrôleurs routiers;

ATTENDU QUE la sécurité routière est une responsabilité partagée entre les paliers de gouvernement et les municipalités ont à cœur la sécurité de leurs citoyens;

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt appuie la Ville de Richmond dans sa demande adressée au gouvernement du Québec afin qu'il donne suite sans délai à la décision rendue par le Tribunal administratif du travail le 6 mars 2025, en mettant en place les mesures nécessaires pour assurer le retour complet et sécuritaire des activités des contrôleurs routiers sur l'ensemble du territoire québécois;

QUE cette résolution soit transmise à la Ville de Richmond, au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec, au ministère de la Sécurité publique du Québec, au bureau du premier ministre du Québec, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et à la Fédération québécoise des municipalités (FQM).

ADOPTÉE

276-25-09-09

DEMANDE DE GRATUITÉ - CPE CRAYONS DE COULEUR

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la demande du CPE Crayons de Couleur, soit l'utilisation de la patinoire à titre gratuit de 10h à 11h, selon les dates suivantes:

- 13 novembre 2025;
- 4 décembre 2025;
- 6 janvier 2026;
- 12 février 2026 et
- 11 mars 2026.

ADOPTÉE

277-25-09-09

ADOPTION DU RÈGLEMENT 644-2 AMENDANT LE RÈGLEMENT 644 CONCERNANT L'HORAIRE POUR PLACER SON OU SES BACS ROULANTS EN BORDURE DE RUE

ATTENDU QUE le projet de règlement a été présenté et déposé et un avis de motion donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 18 août 2025;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du règlement le 4 septembre 2025;

ATTENDU QUE la greffière a pris les dispositions nécessaires pour que le règlement soit mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal adopte le règlement 644-2, tel que rédigé.

ADOPTÉE

278-25-09-09

ACHAT DE POTEAUX DE LAMPADAIRE DE LUMIÈRE DE RUE

ATTENDU QUE la Ville procède annuellement au remplacement de 5 à 7 poteaux de lampadaires de rue;

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

ATTENDU QUE l'achat en plus grande quantité permet de réduire les frais de livraison et d'optimiser les ressources pour les prochaines années;

ATTENDU QUE le prix unitaire des poteaux de 30 pieds est de 363,00 \$ chacun;

ATTENDU QUE les frais de livraison et de déchargement s'élèvent à 750,00 \$;

ATTENDU QUE le coût total pour l'achat de 20 poteaux est de 8 010,00 \$;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

1. **D'autoriser** l'achat de 20 poteaux de téléphone de 30 pieds à l'entreprise Produits Forestiers Trans-Canada pour un montant total de 8 010,00 \$, plus les taxes applicables;
2. **D'imputer** la somme de 6 000,00 \$, plus les taxes applicables, au poste budgétaire 02-340-00-521 Éclairage de rues – Entretien réseau d'éclairage;
3. **De compléter** le financement de l'achat en imputant le montant manquant de 2 010,00 \$, plus les taxes applicables, au poste budgétaire 02-340-00-681;
4. **De justifier** cet achat par l'économie réalisée sur les frais de transport et la constitution d'un inventaire suffisant pour les remplacements des 3 à 4 prochaines années.

ADOPTÉE

279-25-09-09

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS – CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX – RÉHABILITATION DE LA CHAUSSÉE PLACE MAISONNEUVE ET PAVAGE – OCTROI DU MANDAT

ATTENDU QUE la Ville souhaite procéder à la réalisation du projet de réhabilitation de la chaussée de la Place Maisonneuve et le pavage;

ATTENDU QUE la firme Solmatech a soumis une offre de services professionnels pour la réalisation du mandat de contrôle qualitatif des matériaux, dont les honoraires sont évalués à 9 585,34 \$, plus les taxes applicables, tel que détaillé dans ladite offre de services;

ATTENDU QUE cette offre répond aux besoins de la Ville et que les ressources nécessaires seront désignées dès réception de l'acceptation signée;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt accepte l'offre de services professionnels de la firme Solmatech, telle que présentée;

QUE la directrice générale soit autorisée à signer tout document requis lorsque nécessaire;

QUE les sommes nécessaires soient prises à même le budget prévu à cet effet.

ADOPTÉE

280-25-09-09

DEMANDE D'APPUI DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION - ENGAGEMENT ET SOUTIEN DES PARTENAIRES DU MILIEU

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

ATTENDU la demande reçue à la Ville par l'Office municipal d'habitation du Val-Saint-François demandant un appui et un engagement à participer à la réalisation du projet intitulé *Voisinage en harmonie – Se rassembler pour mieux se connaître*;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt appuie l'Office municipal d'habitation du Val-Saint-François dans le cadre du projet mentionné précédemment qui sera soumis à la Société d'habitation du Québec;

QUE la Ville invite l'OMH à lui présenter une demande de participation financière/matérielle lors de l'obtention du financement requis.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen pose des questions de 19h26 à 19h33.

281-25-09-09

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit et est levée à 19h34.

ADOPTÉE

Pierre Tétrault, Maire

Me Julie Waite, Greffière